

## Procès-verbal du conseil Municipal du 1er mars 2024

Présents : Mme. Léa Blanc, Mme. Marie Linet, M. Dominique Bertrand, M. Pierre Hachin, M. Pierre Mandon, M. Jérôme Suet, Mme. Rachel Haag

Absents excusés : M. Sylvain Cassoré (pouvoir donné à Jérôme Suet)  
Mme. Yolande Pironnet (pouvoir donné à M. Pierre Hachin)  
Mme Carole Relland

Absente : Mme Edith Léger

Ouverture de la séance à 10h05

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Haag se propose pour être la secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

Approbation du dernier procès-verbal : Vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :  
Décision N°3/2024 d'accepter l'offre de l'Entreprise CERIG pour le contrat de maintenance de logiciels métiers d'une durée de trois ans pour un montant hors taxes de 900.00 euros.

Délibération portant sur la rectification du tableau des effectifs :  
Suite au départ à la retraite d'un agent administratif, il conviendrait de décider de la suppression d'un poste d'attaché territorial.  
Vote pour à l'unanimité.

Délibérations portant sur le choix des travaux à la suite du diagnostic bâtiment 104 le bourg et demandes de subventions :  
Le scénario le plus ambitieux (n°3b) a été choisi en commission, isolation des murs extérieurs, panneaux rayonnants et poêle à granulés. Coût hors subvention 73 800 euros et avec subvention 33 210 euros  
Des demandes de subventions seront sollicitées auprès du Fonds Verts, du Conseil Départemental et du Fond Chaleur de l'ADEME  
Adoptées à l'unanimité

Résultat de la réunion publique concernant l'éclairage et vote :  
Les essais d'extinction des lampadaires ont duré 6 mois. Suite aux tests, une trentaine d'habitants ont exprimés leurs craintes lors de la réunion publique. Certaines sont jugées recevables, d'autre non par souci de confort personnel par exemple. Certains hameaux auront des déclencheurs sur un nombre d'heures données. Un rendez-vous avec BATIFOIX est prévu pour planifier les solutions possibles.  
Vote : 8 pour et 1 contre

Délibération portant sur des demandes de subvention auprès du Fonds Vert et du SEHV concernant l'éclairage public :  
Marie LINET expose au Conseil Municipal qu'à la salle polyvalente de Marval, il est envisagé qu'un détecteur extérieur ou un interrupteur soit installé pour éclairer les abords de la salle polyvalente. Les possibilités techniques seront examinées et des demandes de subventions sont sollicitées auprès du Fonds Vert et du SEHV.

Vote : 8 pour et 1 contre

Délibération portant sur le label « Villes et Village Fleuris »

Mr Suet Jérôme explique qu'une réunion a eu lieu le 9 octobre et qu'un groupe de 8 personnes motivées, s'est formé pour étudier un projet fleurissement.

Il explique que le label est atteignable mais que pour cela il faudrait que la commune se lance cette année. Le dossier d'inscription est à présenter jusqu'au 15 avril. En cas d'échec, la commune s'améliorerait en vue d'une prochaine participation. Les adjoints techniques pourraient avoir une formation spécifique et approfondie pour l'entretien et la coupe des plantes. Plus de vivaces seront plantées.

Mr Suet Jérôme précise que lorsque la commune obtiendra une première fleur, le coût annuel sera de 90 euros.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

-Monsieur le Maire annonce que Miss Limoges 2024 est une jeune femme de Marval, il est proposé de l'inviter aux événements sur la commune.

-Mme HAAG Rachel demande à ce que la commission funéraire soit convoquée fin mars pour discuter de la procédure et de la mise en œuvre d'un règlement intérieur.

-Mr SUET Jérôme rappelle que samedi 9 mars se déroulera la plantation de haies. Il demande des volontaires et précise que 40 personnes sont inscrites. A la suite de cette plantation, un repas sera offert. Mr SUET Jérôme ajoute que le jeudi 14 mars les 37 enfants de l'école primaire de Dournazac seront présents pour compléter les plantations. Ils seront encadrés par des volontaires et un goûter leur sera offert. La présidente du parc naturel régional sera aussi présente ainsi que Le populaire et Sud-Ouest.

-Mme Léa Blanc demande pourquoi le restaurant de Marval a reçu une lettre pour lui demander d'éteindre son enseigne lumineuse ? Mr Le maire explique qu'une plainte a été déposée à la mairie concernant la pollution nocturne induite par l'enseigne lumineuse et qu'il n'a eu d'autre choix que de faire remonter l'information (décret n°2022 1294 du 5 octobre 2022)

-Mme Léa Blanc demande si tous les habitats légers vont recevoir des notifications pour les constructions illégales. Mme Linet explique que les préfets obligent les mairies à écrire et respecter les lois de la république. Il est demandé d'envoyer des courriers demandant aux habitants concernés de se régulariser auprès de la mairie, des plus récents aux plus anciens. Cela concerne aussi les poulaillers ou les serres par exemple. Pour les habitats faire les demandes de Stecal.

-Mme Linet va faire une demande au SYDED pour avoir un éco point supplémentaire au lieudit la Nadalie. Il ne reste plus qu'à choisir l'emplacement.

Mr le Maire explique que des points de compostages publique devraient être mis en place. 2 emplacements sont prévus : place du marché et salle polyvalente.

Fin du conseil 10h40.

Secrétaire de séance,

Rachel HAAG

Pierre HACHIN,

Maire